

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, s'est réuni en date du 1<sup>er</sup> août 2011 à 20 heures 30,**  
**sous la présidence de Roland MICHEL, Maire**

Nombre de Conseillers élus : 15      Conseillers en fonction : 15      Conseillers présents : 12

**Membres présents** : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, WACK Andrée, GRASS Thierry, WURM Sébastien, BURGSTÄHLER Paul, KISTER Denis, CASSELMAN Laurent, RUIZ Denis, SINS Benoît et Benoît KOERIN

**Membres excusés** : Christine ZILLOTTO, Christophe ANDRE et Denis CHRIST qui donne procuration à BIRLE Hubert

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2011 est approuvé et accepté, à l'unanimité

### **1) AVENANT AU MARCHE TRANSFORMATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE ET LOGEMENTS : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOT 1 : TERRASSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport technique de l'architecte et après en avoir débattu accepte, à l'unanimité, l'avenant n°1 du lot « terrassement » pour un montant de **950 € HT** et autorise le maire à le signer

### **2) CREATION d'UN EMPLOI d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> Classe NON-TITULAIRE (besoin occasionnel)**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en qualité de **non-titulaire** pour un besoin occasionnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures

La rémunération sera indexée sur la grille indiciaire correspondant à l'échelle 3 du cadre d'emploi de catégorie C des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel et sera d'une durée maximale de 3 mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel

### **3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au cours de sa dernière réunion, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg a décidé de fixer son siège administratif à une nouvelle adresse à compter du 5 septembre 2011, à savoir : **Le Trèfle Maison des Services Publics du Kochersberg**

32, Rue des Romains 67 370 TRUCHTERSHEIM

Etant donné que ce changement constitue une modification statutaire, les Communes membres sont invités à se prononcer sur cette modification.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine la modification des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg pour prendre en compte la nouvelle adresse de son siège administratif.

#### **4) REFORME TERRITORIALE : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale prévoit notamment qu'un schéma de coopération intercommunale soit élaboré par le Préfet.

La réalisation de ce schéma a pour buts notamment d'achever la carte intercommunale et de rationaliser les périmètres des intercommunalités actuelles en essayant d'en regrouper un maximum.

Plusieurs objectifs doivent ainsi être atteints :

- toutes les communes doivent être membre d'un E.P.C.I. (interdiction des communes isolées) ;
- le seuil minimal de constitution des E.P.C.I. est fixé à 5 000 habitants ;
- la cohérence spatiale des E.P.C.I. doit être améliorée avec notamment la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ;
- le nombre de syndicats de communes et d'E.P.C.I. doit être réduit.

Le Préfet du Bas-Rhin a ainsi présenté son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) et l'a transmis aux collectivités concernées qui doivent se prononcer sur le projet dans un délai de 3 mois.

Pour ce qui concerne le Kochersberg, le Préfet propose ainsi de regrouper en une seule communauté de communes les Communautés de Communes du Kochersberg, de l'Ackerland et des Châteaux.

Le Maire ouvre le débat en évoquant les liens naturels qui existent entre la Communauté de Communes du Kochersberg et celle de l'Ackerland, mais un seul projet a été réalisé en commun : le Relais Assistants Maternels situé à Wiwersheim.

Bien que les infrastructures sportives ou culturelles du territoire de la Communauté de Communes du Kochersberg sont déjà largement utilisées par la population de ce territoire voisin.

D'autre part, aucun lien véritable n'existe avec la Communauté de Communes Les Châteaux, bien que le Contrat de Territoire du Conseil Général du Bas-Rhin a été signé avec cette collectivité. Les bassins de vie sont différents puisque les habitants de ce territoire tendent naturellement à se diriger vers la CUS ou Molsheim.

Au terme du débat et après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, se prononce contre** le projet de Schéma départemental de coopération intercommunal présenté par le Préfet.

Au vue de la situation présente qui ne donne pas d'informations suffisantes sur les compétences et sur les enjeux futurs, le Conseil municipal **s'oppose, à l'unanimité**, à toute fusion ou regroupement avec toute autre communauté de communes

#### **5) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement des locations et frais annexes de la salle communale. Il autorise le Maire à prendre les arrêtés :

- de création de régie
- de nomination du régisseur et de son suppléant

#### **6) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal que des crédits supplémentaires sont à prévoir au budget de fonctionnement pour l'emploi de l'agent technique pour besoin occasionnel

Il propose d'effectuer la modification budgétaire suivante:

**DEPENSES**

Chapitre 012 personnel	+ 7 000 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	- 7 000 €

Acceptée à l'unanimité

**7) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal que des crédits supplémentaires sont à prévoir au budget d'investissement, aux chapitres 21 et 23 pour les chantiers de la mairie et de tous les extérieurs (place, parking, voirie, éclairage public...). Etant donné que le remboursement du prêt relais de 160 000 € pour le financement de la TVA était budgétisé sur l'année 2011 et que selon le contrat, il est remboursable jusqu'en 2013, le Maire propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

**DEPENSES**

Chapitre 23	+ 65 000 €
Immobilisations en cours	
Chapitre 21	+ 125 000 €
Immobilisations corporelles	
Compte 1641	- 160 000 €
Remboursement emprunt	
Compte 2762	+ 10 800 €
	<u>40 800 €</u>

**RECETTES**

Compte 2762	+ 10 800 €
Compte 1641	+ 30 000 €
Emprunt	<u>40 800 €</u>

Acceptée à l'unanimité

**Informations diverses**

Présence de Louise WESSBECHER journaliste aux DNA Strasbourg qui a fait le compte rendu de la séance dans les DNA du 3 août 2011

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00**